Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

Arrêté du 8 juin 2022 fixant le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts au titre de la session d'automne 2022 et leur répartition par corps et institut (entrée en formation au 1er mars 2023)

NOR: TFPF2216097A

Par arrêté du ministre de la transformation et de la fonction publiques en date du 8 juin 2022, le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts au titre de la session d'automne 2022 est fixé comme suit :

Instituts régionaux d'administration	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	
Bastia	45	35	9	
Lille	45	35	9	
Lyon	45	35	9	
Metz	45	34	9	
Nantes	45	34	9	

Ces postes sont répartis comme suit par corps et instituts régionaux d'administration :

Corps	Instituts régionaux d'administration						
	Bastia	Lille	Lyon	Metz	Nantes	Total	
Attachés d'administration de l'Etat							
Agriculture		1	1	1	1	4	
Armées	5	5	5	5	5	25	
Caisse des dépôts et consignations	2	2	2	1	1	8	
Conseil d'Etat	2	2	2	2	2	10	
Culture	1	1	1	1	1	5	
Economie, finances, relance	3	3	3	3	3	15	
Education nationale, jeunesse et sports	40	40	41	41	41	203	
Intérieur	20	19	20	19	19	97	
Justice	3	4	3	3	3	16	
Solidarité, santé	3	4	3	3	4	17	
Transition écologique	7	6	7	6	6	32	
Direction générale de l'aviation civile	1	1		1	1	4	
Office français de protection des réfugiés et apatrides	1	1	1	1		4	

Corps	Instituts régionaux d'administration						
	Bastia	Lille	Lyon	Metz	Nantes	Total	
Secrétaires des affaires étrangères							
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	1			1	1	3	
TOTAL	89	89	89	88	88	443	